

## **MUNICIPALITE DE ROSSINIERE**

Période du 1er au 30 juin 2023

Lors de ses dernières séances, la Municipalité a notamment décidé :

- d'autoriser sans délivrance de permis de construire :
  - Association des Amis de Rossinière, Les Planchons : Réfection du crépi en façade « Est » du bâtiment existant (parcelle RF No 722).
  - Berdoz Matthieu, Les Planards: Réalisation d'une barrière en bois (parcelle RF No 182).
- > de délivrer un permis de construire dispensé d'enquête publique à :
  - Pipoz Nicole, Place du Village : Construction d'un couvert (parcelle No 69).